

## Dates importantes :

Voici le calendrier du processus de soumission d'une demande pour l'année scolaire 2019-2020 :

Date	Activité
<b>Anglais</b> <b>Le 1 mai</b> <b>10h30 12h00</b>	Deux séances d'information en anglais et une séance d'information en français Adobe Connect auront lieu pour revoir le processus d'approbation des programmes et permettre aux conseils scolaires de poser des questions sur le processus de renouvellement des programmes et le processus de demande pour un nouveau programme.
<b>Français</b> <b>Le 1 mai</b> <b>14h00 – 15h30</b>	<b>Anglais</b> URL d'Adobe Connect : <a href="http://conn-o.osapac.org/s23">http://conn-o.osapac.org/s23</a>
<b>Anglais</b> <b>Le 2 mai</b> <b>14h00 -15h30</b>	<b>Français</b> URL d'Adobe Connect : <a href="http://conn-o.osapac.org/stgc">http://conn-o.osapac.org/stgc</a> <b>Renseignements pour participer à la séance :</b> De Toronto : 416-212-8014 Sans frais : 1-866-500-5845 Code à composer pour participer : 7145807
<b>Le 10 mai 2019</b>	Les demandes pour renouveler les programmes existants doivent être présentées <b>par voie électronique</b> à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du ministère de l'Éducation. <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Formulaire de demande de programmes éducatifs : Établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) 2019-2020 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée).</i></li><li>• <i>Formulaire de demande de programmes éducatifs : Établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC) 2019-2020 (PROGRAMME CÉDÉ SEULEMENT) (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i></li></ul>
<b>Le 30 mai 2019</b>	Date cible pour l'approbation de renouvellement des programmes existants.*  <b>*Remarque :</b> Sous réserve des règlements des Subventions pour les besoins des élèves 2019-2018.
<b>Le 31 août 2019</b>	Date limite pour envoyer <b>par voie électronique</b> les ententes de programme ou les protocoles d'entente signés pour 2019-2020 à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du ministère de l'Éducation.
<b>Le 25 octobre 2019</b>	Confirmation par les conseils scolaires des salaires, des avantages sociaux, de l'effectif réels en septembre 2019 et le nombre total d'élèves servis en 2018-2019.